



**Règlement général d'attribution de l'aide financière
à l'installation des acteurs économiques**

**ANNEXE 2 – LISTE DES JUSTIFICATIFS A
FOURNIR**

COMMUNE DE MARCKOLSHEIM

Hôtel de Ville - 26 Rue du Mal Foch – 67 390 MARCKOLSHEIM

Tél : 03.88.58.62.20

E-Mail : mairie@marckolsheim.fr

Afin de bénéficier de l'aide communale, le propriétaire bailleur et les porteurs de projets doivent impérativement constituer un dossier de demande auprès de la Ville de Marckolsheim comprenant :

- 1) Le formulaire joint en annexe dûment rempli et signé (Annexe 3) ;
- 2) Les justificatifs listés ci-dessous par le porteur de projet.

Toute pièce manquante sera réclamée au demandeur et retardera l'instruction du dossier qui restera gelée dans l'attente de la production des pièces.

Justificatifs à fournir par le porteur de projet :

- Une lettre d'intention présentant le projet ;
- La copie du projet de bail ou le bail signé ;
- Le business plan prévisionnel (bilan, compte de résultat, plan de trésorerie) ;
- L'attestation d'obtention du financement établie par l'organisme de financement en cas de recours à un financement extérieur (prêt, crédit-bail, etc.) ;
- La copie des autorisations administratives requises pour l'exercice de l'activité projetée et des pièces attestant du respect des exigences liées aux travaux, à l'accessibilité, à la sécurité incendie, à l'enseigne, etc. ;
- Les attestations justifiant du respect des obligations fiscales et sociales ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) du propriétaire bailleur ;
- L'extrait du Kbis ou D1.

Les demandes sont à adresser à la Mairie de Marckolsheim à :

Monsieur le Maire

26 Rue du Maréchal Foch

67 390 Marckolsheim

Les dossiers peuvent être envoyés par courriel à :

- Norbert JAEGER, Manager de commerce : norbert.jaeger@marckolsheim.fr